

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation 16/05/2025

\*Date d'Affichage : 16/05/2025

\*Conseillers en exercice : **23**

\*PRÉSENTS : **14**

\*VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint.

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE.

**Étaient absents excusés :**

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
Conseil municipal du 9 Avril 2025**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2025 qui leur a été transmis et qui a été publié,

**ADOPTE** le procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2025.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 23 mai 2025

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa notification en notification.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20250523-DEL222052025-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2025  
Date de réception préfecture : 26/05/2025